

Monsieur le Président de l'Université de La Réunion,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 14/12/2022 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4425, en Education physique et sportive, du SUAPS est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BARON	BERTRAND	PR	74
M.	CUBIZOLLES	SYLVAIN	MCF	74
Mme	HALLAIS	LAURE	PRAG	1900
M.	LACROIX	ERIC	PRAG	1900
Mme	LEBRETON-CLUZEL	ANNE	PRAG	1900
M.	MORNET	YOANN	PRAG	1900

Article 3 : Monsieur Eric LACROIX est nommé président de cette commission.

Article 4 : Madame la directrice générale des services par intérim de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24/04/2025



Monsieur le Président de l'université

PR. Jean-François HOARAU